



Commission du Fonds Louis Guigoz Election de deux membres Explicatif

Le Fonds Louis Guigoz a été créé par la famille Guigoz pour favoriser la formation professionnelle et les études supérieures des habitants de notre commune.

Depuis de nombreuses années (36 ans), le soutien de Fr. 446'000.- a dépassé de loin la fortune du fonds qui se monte à Fr. 200'000.- (capital accordé par la famille Guigoz, en deux versements). Il est complété par une attribution au capital de Fr. 40'000.- provenant d'une obligation statutaire.

Le règlement actuel stipule que la commission est composée de 7 membres, à savoir

- 1 représentant de la famille Guigoz
- 3 représentants du Conseil communal
- 3 représentants externes.

Proposition a été faite que cette commission fonctionne sur le même principe que les autres commissions communales, soit avec 5 représentants du Conseil général. La famille Guigoz a donné son accord, à condition que le nombre de représentants du Conseil communal reste inchangé et sous réserve de l'approbation par le Conseil général.

Le règlement actuel, bien qu'interne, devra alors être modifié.

En cas d'accord du Législatif, ladite commission serait composée ainsi :

- 1 représentant de la famille Guigoz, soit M. Yves Guigoz, fils de Cécile et Louis Guigoz
- 3 représentants du Conseil communal, soit M. Paul-Henri Donzallaz, président, M. Sébastien Meyer et Mme Eliana Vieira (remplaçante de M. Emmanuel Romanens)
- 5 représentants du Conseil général.

Les personnes externes siégeant déjà dans cette commission sont :

- Mme Valérie Chaperon, représentant le Mouvement Indépendant
- Mme Crystel Follonier Dumartheray, représentant le PLR et citoyens
- M. Frédéric Magnin, représentant le PDC

Il s'agirait donc de nommer 1 représentant/e du PS et 1 représentant/e de l'UDC. Il faut préciser que cette commission siège une fois par année et travaille de manière bénévole.